*[La motion suivante est à adapter selon les besoins de chaque collège]*

**MOTION AU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

***COLLÈGE ………………..………………….***

 Les élu.e.s du Conseil d’Administration du collège ……………. dénoncent la dégradation des conditions d’accueil de nos élèves en situation de handicap.

 Dans le rapport de la Cour des comptes sur l’inclusion scolaire publié le lundi 16 septembre 2024, est rappelée la loi de 2005 « la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire constitue en France un principe de droit ». Ce rapport souligne également les faiblesses de l’inclusion scolaire qui constitue un obstacle à ce droit.

 Nous pouvons constater que dans notre établissement pour la rentrée 2024, il manque ……. heures d’accompagnement pour les élèves en situation de handicap soit presque …….. postes à temps complet. Cela a pour conséquence l’augmentation pour chaque AESH du nombre d’élèves à besoins particuliers, réduisant ainsi la qualité de l’accompagnement, ce qui engendre une souffrance pour les élèves et pour les agents. Comment donc mettre en place cette école inclusive sans les personnels qualifiés et formés ?

 En effet, à ce jour, dans notre établissement, nous comptons ……… élèves notifiés par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

 Nous avons besoin de ……. heures d’AESH au lieu des …….. heures attribuées.

Nous tenons à rappeler que l’accompagnement des élèves notifiés par la MDPH est un droit, droit qui n’est pas respecté dans notre collège.

 La violence institutionnelle imposée aux élèves, aux familles et aux personnels est inacceptable, et est délétère pour une scolarité sereine, bienveillante et émancipatrice qui sont pourtant des objectifs avancés par le gouvernement.